



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

durée du travail

Question écrite n° 42579

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de mieux articuler vie professionnelle et vie familiale dans le cadre de la réduction du temps de travail. En effet être parent, c'est avoir du temps à consacrer à ses enfants. Aujourd'hui 80 % des femmes de vingt-cinq à cinquante ans ont une activité professionnelle. C'est une réalité et un progrès. Pour les hommes comme pour les femmes, l'activité professionnelle est la condition de l'autonomie ; elle a vocation à être aussi un motif d'épanouissement. Homme ou femme, chacun a droit à cette autonomie et à cet épanouissement. En même temps, chacun reconnaît l'importance du partage du rôle de parent entre le père et la mère. Dès lors, la question de l'articulation entre ces deux temps de vie quotidienne doit être prise en compte. C'est donc un enjeu majeur dans le cadre des négociations sur la réduction du temps de travail. Les sujets sont nombreux : la durée du travail, la répartition des horaires et leur prévisibilité. Les horaires décalés compliquent en effet la vie familiale et la garde d'un enfant peut devenir une charge supplémentaire presque insupportable pour les plus démunis. En conséquence, il lui demande comment ces préoccupations ont pu être intégrées dans les deux lois sur la réduction du temps de travail, notamment au niveau du recours au temps partiel et du développement de l'épargne-temps.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42579

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1393